

#### DEC192241DR06

Décision portant délégation de signature à Mme Sarah BENCHABANE-GAIFFE directrice de l'unité GDR3759 intitulée METamatériaux Acoustiques pour l'ingénierie (META) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

### LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC19191404DAJ du 1<sup>ER</sup> juillet 2019 nommant Edwige Helmer-Laurent déléguée régionale pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 26 août 2019 ;

**Vu** la décision DEC151307DGDS du 18 décembre 2015 portant création de l'unité de l'unité GDR3759 intitulée METamatériaux Acoustiques pour l'ingénierie (META) dont la directrice est Sarah BENCHABANE-GAIFFE ;

**Vu** la décision DEC182532INSIS du 15 Novembre 2018 portant modification de rattachement à une délégation régionale l'unité GDR3759 intitulée METamatériaux Acoustiques pour l'ingénierie (META) ;

**Vu** la décision DEC182891INSIS du 20 novembre 2018 portant nomination de Sarah BENCHABANE-GAIFFE aux fonctions de directrice de l'unité GDR3759 intitulée METamatériaux Acoustiques pour l'ingénierie (META) ;

# **DECIDE:**

## Article 1er

Délégation est donnée à Mme Sarah BENCHABANE-GAIFFE directrice de l'unité GDR3759, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

 les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité;

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 

HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

- 2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- 3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sarah BENCHABANE-GAIFFE, délégation de signature est donnée à M. Jean Pascal CARPENTIER, IR et Secrétaire Général FEMTO ST (UMR6174) et à Mme Fabienne Fichepoil, Al et responsable finance, contrats et audits de FEMTO ST (UMR6174) aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### Article 3

La décision n° DEC190263DR06 du 16 janvier 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 26 août 2019

La Déléguée Régionale Edwige Helmer-Laurent